

# Approvisionnement du marché bananier européen

## Point trop n'en faut !

La barre symbolique des 4 millions de tonnes de banane consommées dans l'UE a été dépassée en 2000. C'est ce qui ressort de l'étude de l'approvisionnement du marché européen. On se rappelle que l'année 2000 avait été, du point de vue des prix, une véritable catastrophe.

Nous sommes sans doute condamnés, dans le dossier banane, à utiliser des superlatifs. L'OCM Banane ne s'adapte pas, elle se réforme en profondeur. Les contentieux ne se règlent pas à l'amiable, ils se transforment en plainte devant de multiples cours de justice et les négociations internationales dégénèrent inmanquablement en épreuve de force. Les exemples abondent.

Côté approvisionnement du marché de l'UE, c'est la même ambiance. Il augmente chaque année dans de fortes proportions, battant des records. Pour 2000, le calcul de l'approvisionnement, assimilable à la consommation théorique, fait ressortir un niveau de 4 millions de tonnes. Ce chiffre, souvent approché mais jamais atteint, reflète une forte poussée des origines ACP (notamment

africaines) et communautaires. En 2000, le Cameroun et la Côte d'Ivoire dépassent chacun la barre des 200 000 tonnes. Toutes les régions de production de l'UE font mieux qu'en 1999. Les origines « dollar », quant à elles, augmentent plus modestement.

On se rappelle les niveaux de prix très bas atteints en 2000 sur le marché européen. L'augmentation des volumes n'est pas étrangère à cette mauvaise conjoncture. Pourtant, si l'on met de côté les autres facteurs explicatifs (répartition annuelle, qualité générale des fruits, encombrement de certains marchés, etc.), il est difficile de croire que 133 000 tonnes de plus (+ 3 %) sur le marché européen l'ont totalement déstabilisé. L'effet de la fraude massive à l'importation n'est pas étrangère à cette forte dégradation du marché.

### ACP : une phase II à haut risque

Concernant maintenant les origines ACP, les chiffres 2000 montrent qu'elles dépassent d'ores et déjà (de près de 7 000 tonnes) la limite maximale du quota prévu par l'accord Commission européenne/États-Unis d'avril dernier. En effet, le compromis prévoit le passage à une phase II (date d'entrée en vigueur incertaine) où le contingent C actuel serait diminué de 100 000 tonnes mais réservé au seul ACP (sans distinction). En outre, les informations, encore partielles, sur les réalisations 2001 et sur les prévisions 2002 pour les producteurs ACP, notamment africains, ne font que renforcer cette tendance au dépassement

Denis Lœillet,  
denis.loeillet@cirad.fr

### UNION EUROPÉENNE - ÉVALUATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN BANANE (EN TONNES)

Année	Type ou origine des bananes			Sous-total	Exports	Approvisionnement net	
	Communautaires	Quantités ACP ...					
		traditionnelles	non trad.				Autres (\$)
1988	719 270	513 043	1 018	1 644 100	2 877 431	17 265	2 860 166
1989	698 925	542 628	1 792	1 716 500	2 959 845	13 415	2 946 430
1990	710 635	617 353	4 523	2 024 243	3 356 754	36 219	3 320 535
1991	695 402	584 516	11 898	2 286 014	3 577 830	53 468	3 524 362
1992	711 191	641 005	39 161	2 366 800	3 758 157	39 689	3 718 468
1993	646 242	677 326	70 785	2 219 715	3 614 068	36 138	3 577 930
1994	584 622	629 595	97 338	2 102 375	3 308 068	58 044	3 250 024
1995	658 206	670 479	93 486	2 386 931	3 765 803	43 082	3 722 721
1996	684 605	682 526	116 866	2 466 380	3 916 508	30 598	3 855 910
1997	810 537	614 026	76 567	2 394 976	3 896 106	16 571	3 879 535
1998	786 232	537 349	77 812	2 393 350	3 794 743	26 448	3 768 295
1999	729 303	572 320	103 994	2 520 419	3 926 036	27 359	3 898 677
2000	782 176	569 161	187 647	2 528 172	4 067 156	35 327	4 031 829

(1)

(2 a)

(2 b)

(3)

(4)

- (1) De 1988 à 1993 inclus : Eurostat + données Commission européenne pour Madère et la Grèce. A partir de 1994 : données aide compensatoire.
- (2) Données Eurostat réparties en (a) quantités traditionnelles des États ACP traditionnels, soit dans la limite des quantités individuelles (exemple pour la Côte d'Ivoire : 155 000 tonnes), et en (b) quantités non traditionnelles des États ACP traditionnels (exemple pour la Côte d'Ivoire : les quantités exportées supérieures aux 155 000 tonnes accordées) et des États ACP non traditionnels (République Dominicaine, Ghana, etc.).
- (3) Données Eurostat : toutes importations hors banane communautaire et ACP.
- (4) Bananes dédouanées (mises en libre pratique) dans un des États membres de l'UE puis exportées hors UE-15. On pose l'hypothèse que ces bananes sont d'origine dollar.

Note générale : Avant 1994 : bananes dessert + plantains / A partir de 1994 : bananes dessert. Avant 1995 : UE-12 / A partir de 1995 : UE-15. Pour les bananes ACP et dollar et pour les réexportations, l'étude porte sur les données d'importations extra-communautaires. Dans le but d'obtenir des résultats comparables, les règles de fonctionnement de l'OCM banane (version de 1993) ont été appliquées aux données à partir de 1988. Parution des résultats dans le supplément d'*Info Banane* n°52 édité par le Cirad-filhor pour l'Odeadom.

Source : Eurostat (CD ROM sup 2-1997, 5-1998, 5-1999, 3/2000 et sup 2-2001), Commission européenne.

Traitement : Observatoire des marchés du Cirad-filhor.